Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2037037-DE

N°2023-037

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE

Arrondissement de Torcy

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 20 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du mardi 14 mars 2023 et affichée le mardi 14 mars 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, BAKKER Hubert, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, GANDARD Isabelle, VAN ASSELT Laurence, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par Véronique COURTYTERA, EL MKELLEB Fabien représenté par DAOULAS Stéphanie, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain.

Absents : TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva

Objet : Demande de subventions au titre de la politique vélo de la région Ile-de-France du projet de réalisation d'une liaison douce (voie verte) n°4 par le franchissement de la rivière la Marsange et d'une zone humide avérée et mise à jour du schéma directeur des liaisons douces.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**24**
Nombre de suffrages exprimés :	**28**
Votes pour :	**28**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2037037-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de [illegible] il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

La commune a réalisé un schéma directeur des liaisons douces en 2019 et mis à jour entre temps, proposant un maillage de liaisons douces sur l'ensemble de son territoire. Pour mémoire, la commune a réalisé, la liaison douce Tournan-Favières, la liaison intercommunale entre Tournan-Gretz sur les deux axes de la rue de Paris et de la rue Georges Clémenceau, la liaison de la rue Isaac Pereire depuis la piste cyclable de l'allée d'Armainvilliers jusqu'à la Gare RER, la liaison avenue du Général de Gaulle depuis l'allée d'Armainvilliers jusqu'à la rue Georges Clémenceau, les aménagements cyclables des rues des Carreaux, de la rue de la Montagne ainsi que la rue Marcel Micheau et la rue de Paris en partie.

A l'occasion d'un appel à projet régional appelé « fonds mobilités actives-aménagements cyclables » permis par le plan « France Relance », la commune a été lauréate dans le cadre de la présentation du projet de la liaison douce (voie verte) n°4 inscrite au schéma directeur des liaisons douces par le franchissement de la rivière la Marsange et d'une zone humide avérée. Ce projet concerne une continuité cyclable et piétonne depuis la rue du Gaz en traversant la Marsange pour aboutir à la rue des Carreaux. Une subvention de 295 379 € a été accordée à la commune et la convention avec l'Etat a été signée.

Par ailleurs, afin de compléter le financement de ce projet, la commune sollicite la Région Ile de France afin de soutenir ce projet à travers le financement régional du plan vélo. A ce titre, la commune sollicite une aide d'un taux de 40 % conformément au plan de financement ci-après :

Le tableau ci-après récapitule le coût estimé du projet et résume le plan de financement du projet :

Intitulé	Montant HT
Estimation des travaux	707.010 €
Maitrise d'œuvre	39.500 €
Etude géotechnique	6.853 €
Coordonnateur sécurité protection santé (CSPS)	2.600 €
Coût total du projet	**755.963 €**
Subvention Etat accordée (taux 39,06 %)	**295.279,15 €**
Montant sollicité auprès de la Région Ile de France (taux 40 %)	**302.385,20 €**
Montant total estimé des subventions (taux 79,06 %)	**597.664,35 €**
Montant estimé restant à la charge de la commune (taux 20,94 %)	**158.298,65 €**

Mise à jour du schéma directeur des liaisons douce et engagement de la commune sur un plan opérationnel triennal :

Le schéma directeur des liaisons douces validé en 2019 nécessite une mise à jour suite à des projets nouveaux inscrits dans le cadre de la nouvelle mandature de l'exécutif municipal conformément au plan joint (pièce jointe n°1)

Un plan opérationnel (pièce jointe n°2) définit un calendrier de réalisation engageant au moins sur une période triennale la collectivité vis-à-vis du dossier de la présente subvention régionale.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2037037-DE

N°2023-037

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°CR 2017-77 du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 18 mai 2017 relative au « Plan vélo régional » ;

Considérant que la commune de Tournan-en-Brie ayant défini un plan cyclable sur l'ensemble de son territoire dont une partie est portée par la communauté de commune des Portes Briardes notamment concernant les liaisons intercommunales ;

Considérant que la commune de Tournan-en-Brie a inscrit la liaison douce (voie verte) n° 4 par le franchissement de la rivière la Marsange et d'une zone humide avérée au titre de l'année 2023 du programme opérationnel de mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces ;

Considérant que les travaux sont inscrits sur une période triennale à compter de l'année 2023 ;

Considérant que le montant prévisionnel du projet (travaux, maitrise d'œuvre et études diverses) est évalué à 755 963 € HT ;

Considérant que le projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan vélo de la Région d'Ile de France et à ce titre sollicite la présente demande de subvention.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur LAURENT Pierre, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de l'environnement et de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la mise à jour du schéma directeur des liaisons douces conformément au plan joint (annexe 1).
- S'engage dans un programme opérationnel suivant le plan du schéma directeur sur une période triennale conformément au programme opérationnel joint (annexe 2).
- Valide la réalisation des travaux la liaison douce (voie verte) n° 4 du schéma directeur des liaisons douce par le franchissement de la rivière la Marsange et d'une zone humide avérée.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région Ile-de-France conformément au plan de financement du projet précisé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec ce projet.
- Dit que les dépenses concernant ce projet sont inscrites au budget investissement de l'année 2023 de la commune.

Fait et délibéré en séance, le 20 mars 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 23 mars 2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 23 mars 2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2037037-DE